

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER MODIFIE SUITE AU CONTRÔLE DE
LEGALITE DU 26 MAI 2020



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE la commune

6.2

- ▶ Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 15 septembre 2017
- ▶ Arrêt du projet le 13 septembre 2019
- ▶ Dossier soumis à enquête publique du 02 janvier au 03 février 2020
- ▶ Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 mars 2020

ECHELLE :

1/12500

PHASE :

Approbation

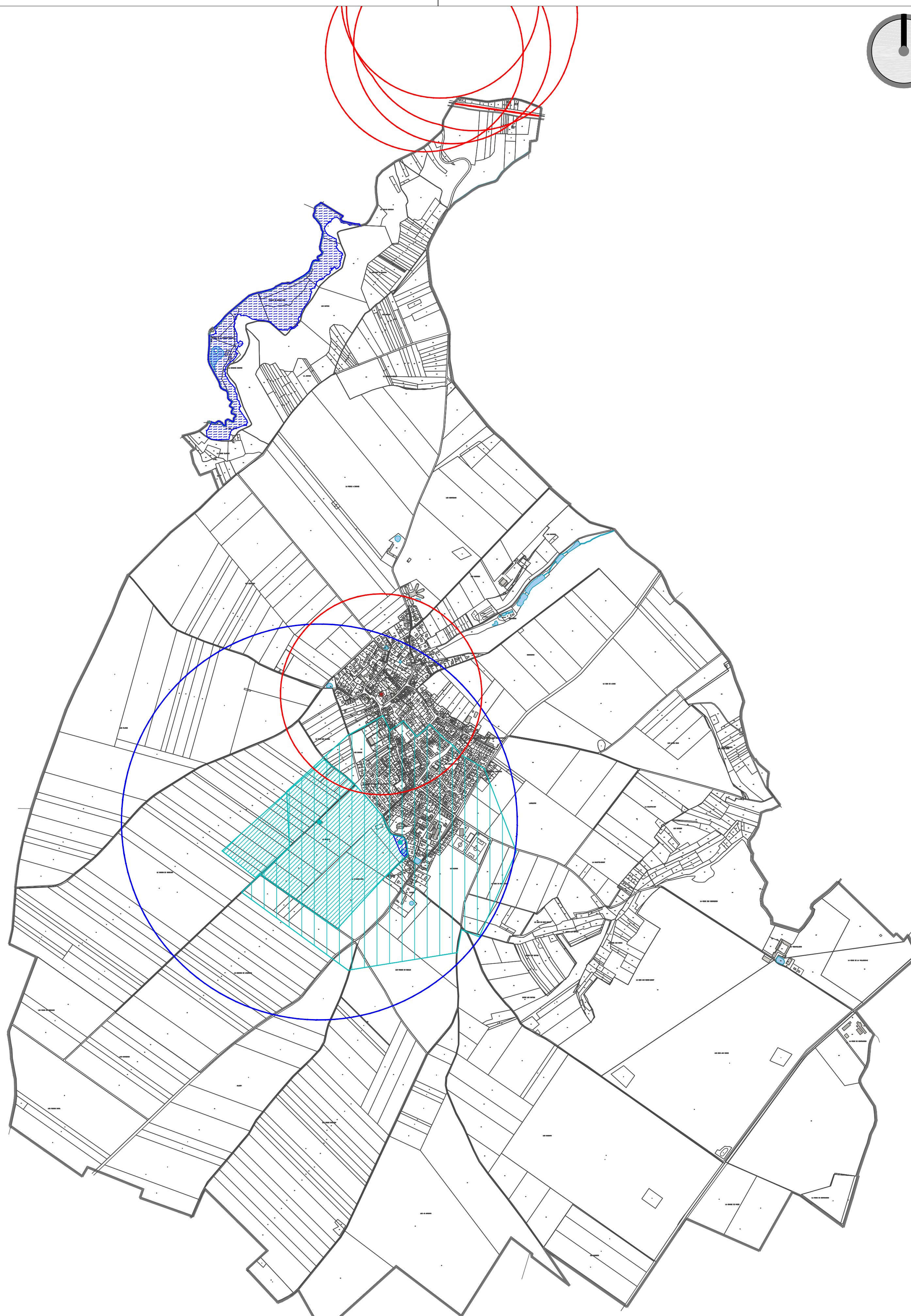
en perspective
urbanisme & aménagement

4bis rue Saint-Barthélemy - 28000 Chartres - TEL : 02 37 30 26 75
courriel : agence@enperspective-urba.com

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du 13 mars 2020

approuvant l'élaboration du
plan local d'urbanisme
de la commune de Corbreuse

Le Maire,



- Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1)
- Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (AS1)
- Captage P1 et F2
- Périmètre de protection rapproché du captage F2
- Périmètre de protection rapproché du captage P1
- Périmètre de protection éloigné du captage F2
- Périmètre de protection éloigné du captage P1
- Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PM1)
- Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux (A4 - non cartographié)
- Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications (PT3 - non cartographié)
- Servitudes relatives aux voies ferrées (T1)